



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le mardi 23 janvier 2024, 18 h 45

Local 1040

Réunion n° 3

Sont présents (es) :

Gervaise Baux	Samuel Lapointe
Cynthia Bolduc	Marie-Ève Levasseur (TEAMS)
Laurie Bourgault	Laurie L'Hérault
Anik Cadieux	Lydia Mathieu
Nancy Cyr	Charles-Alexandre Poitras
Katie Dubois	Jean-Félix St-Amour
Michel Gasseau	Maryse Tremblay
Patrick Gravel	
Stéphane Lafond	

Sont absents (es) :

Ann-Katherine Gauthier	Caroline Tremblay
Karine Gingras	Hugues Tremblay
Nadine Landry	

Invités :

Talie Fortier, élève	Maude Laflamme
Stéphanie Gaudreault	

23-03-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La direction souhaite la bienvenue aux membres. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Monsieur Michel Gasseau et Madame Gervais Baux agiront à titre de membres officiels pour la séance du 23 janvier en remplacement des trois parents absents.

23-03-02 Présentation de madame Maude Laflamme, nouvelle directrice de l'ESRC

Madame Laflamme se présente aux membres du conseil d'établissement et explique son parcours au sein de l'organisation. Les membres du conseil souhaitent la bienvenue à Madame Laflamme qui entrera en fonction comme direction de l'école secondaire Roger-Comtois à compter du 29 janvier 2024.

23-03-03 Questions du public

Aucun public.

23-03-04 Lecture et adoption de l'ordre du jour

PRÉAMBULE : Madame L'Hérault procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter ;

CONSIDÉRANT : que la directrice a élaboré l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gravel appuyée de madame Nancy Cyr, il est résolu à l'unanimité ;
CE-23/24-14 ;

D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé avec l'ajout des points suivants :

- Présentation de l'organisme DAM
- État de situation du fonds Roger-Comtois
- Plan de déplacement

23-03-05 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2023

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Lydia Mathieu appuyée par monsieur Michel Gasseau, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-15** ;

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2023.

23-03-06 Présentation de l'organisme Diplôme avant la médaille (DAM)

Madame Laurie Bourgault effectue la présentation de l'organisme diplôme avant la médaille (DAM) aux membres du conseil d'établissements et fait état du nombre de suivis effectués depuis le début de l'année en tutorat et en accompagnement plus personnalisé.

Elle mentionne qu'il y a une hausse du lien de confiance entre eux et les élèves, ainsi qu'une bonne relation avec l'équipe-école.

23-03-07 Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

8.1 Rapport de la présidence

Monsieur Tremblay étant absent, il n'y a pas de rapport de la présidence.

8.2 Rapport de la direction

Le retour après la grève se passe bien, c'est comme une deuxième rentrée scolaire où tout est déjà bien préparé. L'équipe-école se prépare pour la mise en place du plan de rattrapage annoncé par le ministre.

Au retour des fêtes, il y a un mouvement de personnel dû aux diverses affectations. Mme L'Hérault souhaite remercier les membres du personnel qui nous ont quittés pour relever de nouveaux défis : Karine Pépin, agente de bureau, Kassandra Potvin, secrétaire. Également, nous avons trois départs à la retraite : Danielle Nadeau, technicienne en organisation scolaire, Nancy Dumont, secrétaire, et François Lefebvre, enseignant en éducation physique. Mme Alexandra Boucher, directrice adjointe de secondaire 2 et de l'UNIK doit s'absenter pour des raisons de santé, elle est remplacée par Nathalie Bertrand, enseignante de notre école.

8.3 Rapport du représentant au comité de parents

Monsieur Patrick Gravel mentionne que la rencontre du comité de parents a eu lieu le 27 novembre dernier où il y a eu le lancement à la consultation suivante : les services offerts dans les établissements, les actes d'établissement et le plan triennal. Il mentionne également que le comité de parents offre son appui afin que l'Odyssée puisse offrir le secondaire 1 à 5. Un service centralisé d'ergothérapie sera mis en place centralement au centre de service.

Le prochain comité de parents aura lieu le 24 janvier prochain. Les sujets pour le comité de travail sur les politiques : projets de Loi 37 *Commissaire au bien-être des jeunes*, la Loi 47 *La sécurité des élèves dans les écoles* et la Loi 48 sur le code de sécurité routière.

Relance de l'engagement parentale : prix mérite octroyé par le conseil d'établissement. À déterminer si notre CE souhaite y participer, le tout doit se faire avant la fin avril 2024, par résolution au prochain CE. Pour ce qui est du prix bronze octroyé à un parent, le CE doit le déterminer d'ici le mois de mai. Le prix argent est présenté par le comité de parents et le prix or est remis par l'ordre de la Fédération des comités de parents.

Comité EHDAA :

La rencontre de décembre a été reportée au 31 janvier. Commentaires sur la révision de la politique EHDAA.

8.4 Rapport du conseil étudiant

Les élèves mentionnent qu'il y aura une journée Western le 30 janvier prochain et la tenue du Salon du livre aura lieu du 30 janvier au 2 février où les profits iront pour l'achat de livres qui seront remis à une école primaire défavorisée de notre centre de services. Il y aura aussi des activités pour la journée de la Saint-Valentin le 14 février.

8.5 Bilan du budget au 30 juin 2023

Madame Stéfanie Gaudreault, gestionnaire administrative, présente la reddition de comptes au 30 juin 2023 pour l'année scolaire 2022-2023. Il y a un retour à l'équilibre budgétaire et le déficit cumulé a été entièrement résorbé.

8.6 Projet éducatif 2024-2027

Lors des journées pédagogiques de novembre, une analyse de données de réussite éducative a été effectuée. Le tout sera transmis aux parents pour consultation et, au prochain CE, il y aura adoption du projet éducatif.

Pour le plan de mise en œuvre, il y a une belle progression par rapport à l'ancien projet en tenant compte des enjeux et objectifs de l'école. Notre plan de promotion et prévention a eu une grande refonte et notre établissement est une école phare dans ce projet. Le tout se base sur les données COMPASS.

La révision de la grille-matières est à venir dans notre établissement. Dès février, la direction déposera une proposition au CE en lien avec une modification à la grille-matière pour le cours ISO, afin que la période d'ISO puisse aller au CCQ. Le cours d'ISO n'est qu'à une période par cycle et procure une perte d'espace physique.

23-03-09 Dossiers pour décision

9.1 *Approbation de la règle relative à la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire*

Depuis janvier 2024, la directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux de l'école où sont dispensés des services d'enseignement secondaire devra être respectée. De fait, la règle de conduite de l'école sera modifiée, afin de s'y conformer. Voici la version actualisée de la règle qui sera en vigueur :

« À l'école secondaire Roger-Comtois, dans les salles de cours, il est interdit d'utiliser le cellulaire, les écouteurs et autres appareils mobiles personnels sauf sur autorisation de l'enseignant. J'éteins et je range mes appareils avant d'entrer en classe. »

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault propose d'approuver la règle relative à la directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire.

CONSIDÉRANT : que cette règle doit être approuvée par le conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE : Madame Anik Cadieux propose, appuyée par monsieur Poitras, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-16** ;

D'APPROUVER : la règle relative à la directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire présentée.

9.2 Approbation des sorties éducatives et voyages

Mme L'Hérault présente le tableau des sorties éducatives et voyages et mentionne la modification suivante au calendrier des voyages : le voyage au monastère de la Croix glorieuse qui devait avoir lieu les 2 et 3 juin 2024 sera déplacé au 17-18 mai, avec la possibilité de s'y rendre après l'école le 16 mai. Ainsi, aucun jour d'école ne sera impacté.

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault propose d'approuver les sorties éducatives et les voyages. ;

CONSIDÉRANT : que les sorties éducatives et les voyages doivent être approuvées par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE : Madame Maryse Tremblay propose, appuyée par monsieur Michel Gasseau, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-17** ;

D'APPROUVER : les sorties éducatives et les voyages présentés.

9.3 Projet de garde-robe scolaire 2024-2027

Il est proposé de rendre optionnel dès la rentrée scolaire en août 2024 le port de vêtements à l'effigie de l'école et maintenir le port obligatoire d'une garde-robe sportive uniquement dans le cadre des cours d'éducation physique.

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente la proposition de modification à la garde-robe scolaire ;

CONSIDÉRANT : que la garde-robe scolaire fait partie des règles de conduite qui doivent être adoptées par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gravel appuyé par madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-18** ;

D'ADOPTER : la proposition de modification à la garde-robe scolaire.

9.4 Adoption des campagnes de financement

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault propose d'approuver les campagnes de financement ;

CONSIDÉRANT : que les campagnes de financement doivent être approuvées par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE : Madame Lydia Mathieu propose, secondée par madame Baux, il est résolu à l'unanimité ; **CE-23/24-19**

D'ADOPTER : les campagnes de financement présentées.

23-03-10 Dossiers pour consultation

10.1 Critères de sélection – direction d'établissement

Dans le but de préparer la lettre de retour de consultation pour les critères de sélection de la direction d'établissement, M. Patrick Gravel fera le partage du drive avec les membres du conseil.

23-03-11 Dossiers pour information

11.1 Plan de rattrapage

Madame L'Hérault présente le plan de soutien pour les élèves de l'école Roger-Comtois. Celui-ci vient s'ajouter aux mesures d'aide déjà en place à notre école. Ce plan d'enrichissement pour nos élèves a été ficelé en fonction des ressources et besoins de ceux-ci.

11.2 Démission de madame Caroline Tremblay, enseignante

Madame Caroline Tremblay, enseignante a remis sa démission comme membre du conseil d'établissement.

11.3 Présentation du plan de déplacement

Le sous-comité du plan de déplacement fera une rencontre avec Mesdames Maude Laflamme et Stéphanie Gaudreault avant d'en faire une présentation au conseil d'établissement.

11.3 Bilan et remerciements

Madame L'Hérault fait le bilan de son parcours au sein de l'école secondaire Roger-Comtois. Elle quitte ses fonctions le 26 janvier prochain pour relever un nouveau défi au sein du poste de Direction générale du Centre de services scolaire de Portneuf. Elle est très fière et est honorée d'avoir travaillé dans notre belle école. Les membres lui souhaitent un bon succès et la remercie pour tout le travail accompli à l'école secondaire Roger-Comtois.

23-03-12 Levée de l'assemblée (vers 20 h 45)

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Maryse Tremblay et madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité ;
CE-23/24-20 ;

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 05.


Laurie L'Hérault

Directrice


Maude Laflamme,

Directrice par intérim.

ⁱ Conformément à la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire et au Cadre de référence relatif à l'utilisation du Web 2.0 et des médias sociaux du centre de services scolaire de la Capitale.